



la lettre du Sictomu  
 Directeur de la publication : Daniel Roux  
 Rédaction : Sictomu - Photos : jfc - Mise en page : immédia  
 Coordination : L&M et Associés  
 Impression sur papier 100% recyclé : JF Impression  
 SICTOMU : 9, rue Paul Foussat - 30700 Uzès  
 Tél. : 04 66 22 13 70 - e-mail : sictomu@wanadoo.fr



# la lettre du SICTOMU

Mai 2003

## ZOOM SUR...

### Le Centre de Tri

C'est une installation technique dans laquelle les emballages valorisables collectés auprès des habitants subissent un tri visant à les rassembler par matière. Celui-ci s'effectue sur un tapis roulant à partir duquel des agents séparent à la main les produits en plusieurs catégories. Nos déchets recyclables sont acheminés au centre de tri "Delta Recyclage" d'Arles.

#### > Ce qui est trié

Le contenu de la **colonne bleue** : les petits cartons sont séparés des journaux, revues et prospectus (constitués de papier).

Le contenu de la **colonne jaune** : les emballages sont séparés en 6 catégories :

- Les sacs et films plastiques,
- Les bouteilles transparentes claires (bouteilles d'eau ou de soda ou de liquide vaisselle),
- Les bouteilles transparentes colorées (bouteilles d'eau gazeuse),
- Les bouteilles opaques (bouteilles de lait, produits ménagers, shampoing),
- Les briques alimentaires (lait, jus de fruit),
- Les emballages métalliques (boîtes de conserves, canettes, aérosols, bidons).



#### > & ensuite...

Chaque matériau est conditionné en balle (cube de 200 à 1000 kg) puis dirigé vers la filière de recyclage adéquate pour donner des nouveaux produits (cartons, fibres textiles, bacs à ordures ménagères, caddies de supermarché,...).



#### > Les refus de tri

Les produits non recyclables (appelés aussi erreurs de tri : barquettes en plastique, ordures ménagères, jouets...) qui se retrouvent sur le tapis de tri sont séparés du reste et mis en centre d'enfouissement technique (CET).

Le coût de leur traitement est multiplié par trois. De plus, ces erreurs engendrent une dégradation des conditions de travail des agents de tri (odeur, problème de sécurité, insalubrité...).

En respectant les consignes de tri à la maison, nous assurons de bonnes conditions de travail à ces agents et agissons directement sur les coûts.

#### > En cas de doute

Si vous hésitez sur la meilleure destination d'un emballage, vous pouvez nous contacter au 04 66 22 98 79 ou par mail : sictomu-tri@wanadoo.fr. Sinon, mettez-le avec vos ordures ménagères.

### Éditorial

Le SICTOMU est engagé dans un vaste programme d'actions favorisant la collecte sélective des ordures ménagères. Le plan de communication mis en œuvre en est un bon exemple. Guides de tri, réunions publiques, accueil téléphonique, ambassadrice de tri et communiqués de presse convergent vers un seul but : votre adhésion au tri.

Des objectifs sont définis, des choix sont faits ; ils répondent à un enjeu important : la maîtrise des coûts. Cette maîtrise des coûts rencontre deux obstacles majeurs, l'accroissement régulier de la production de déchets par habitant et l'augmentation continue des coûts de traitements.

D'autres dépenses, telle que la modernisation des équipements, répondent aux exigences réglementaires et permettent d'améliorer le fonctionnement et la qualité du service de proximité rendu par le syndicat.

Le SICTOMU est maintenant sur les rails et je suis convaincu que vous saurez prendre le train de la collecte sélective en marche - en gardant à l'esprit qu'un geste de tri en plus, c'est un surcoût en moins.

Daniel ROUX,  
Président du SICTOMU

### De 2002 à 2003, les collectes en action au SICTOMU

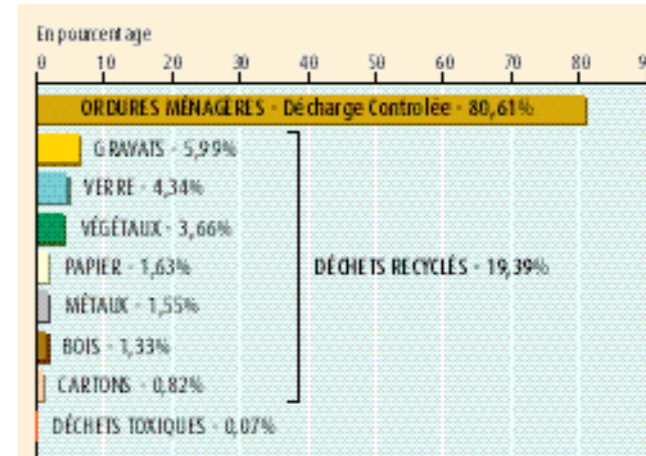
Après l'ouverture de la première déchetterie à Uzès en 2001, l'année 2002 a permis l'aboutissement de nombreux projets au sein du Sictomu. Notons par exemple la mise en place de collectes

spécifiques telles que les déchets "piquants" dans les pharmacies, les encombrants dans les communes du Sictomu éloignées des déchetteries ou bien les cartons et le verre des commerçants dans le centre d'Uzès. Notons

aussi l'action de proximité menée directement auprès de ceux d'entre vous qui ont un jardin : le compostage individuel.

Les conséquences de ces collectes spécifiques sont illustrées par le graphique ci-dessous : la part de déchets recyclés représente plus de 19% de la quantité totale collectée. Ce résultat est des plus encourageants, surtout quand on sait que la collecte sélective des bouteilles en plastiques, boîtes en carton ou métallique et autres briques va le renforcer rapidement.

#### Répartition des déchets collectés en 2002 selon leur traitement





Comme nous l'annonçons dans notre première lettre, la collecte sélective est arrivée au SICTOMU depuis le début de l'année 2003.



# La collecte sélective...

## > Point de tri

Chacune des colonnes est identifiable par un code couleur (reconnu à l'échelle européenne) : VERT pour le verre, BLEU pour les journaux et cartons et JAUNE pour les autres emballages recyclables, et par un adhésif reprenant les consignes de tri.

## > Information sur les gestes de tri

Pendant l'installation des colonnes dans les communes, une campagne d'information a été menée. Les élus, employés communaux ou personnes relais sont venus chez vous pour vous remettre, en mains propres, le guide du tri et son mémo ainsi que le sac de pré-collecte. En cas d'absence, une enveloppe, contenant le guide et son mémo, était laissée dans votre boîte aux lettres et un bon de retrait vous invitait à venir chercher votre sac de pré-collecte gratuitement dans votre mairie ou au SICTOMU.



### CONSEILS PRATIQUES

> Profitez de la moindre occasion de passer devant un point de tri (le travail, les courses, l'école, la promenade du chien...) pour y déposer vos emballages. Tous les points de tri sont identiques dans les 32 communes du SICTOMU. Alors n'hésitez plus !

> Si vous mettez un sac de supermarché plein d'emballages dans la colonne jaune, NE LE FERMEZ PAS. Au centre de tri, un sac plein fermé n'est pas ouvert et finit sa course avec les refus de tri (refus de tri : voir dernière page).

> Produits toxiques : ATTENTION DANGER ! Ce sont, en général, des produits de bricolage et de jardinage. On les reconnaît au symbole de danger sur fond orange. Ne le jetez surtout pas dans la colonne jaune, mais portez les plutôt à la déchetterie.



> Aplatissez vos bouteilles en plastique dans leur longueur : vous gagnerez de la place.

# ...en images.

## > A votre rencontre

Une réunion publique d'information a été organisée dans chaque commune. Celle-ci vous permettait de venir poser vos questions à notre ambassadrice du tri.

Les colonnes jaunes sont nouvelles pour le SICTOMU. Les tournées de collecte doivent donc progressivement s'organiser et s'ajuster. En cas de débordement de certaines d'entre elles, nous vous remercions de nous le signaler au 04 66 22 98 79. Grâce à vous, nos tournées seront plus justes et adaptées.



# Questions ? Réponses !



## > Organisation de la collecte sélective

### Comment s'est faite la répartition du nombre de points de tri dans les communes ?

Le SICTOMU, avec toutes les actions décrites en première page, développe de plus en plus ses services en choisissant de se rapprocher un peu plus, chaque jour, de vous.

La répartition des points de tri à travers les 32 communes du syndicat répond à 1 point pour 350 habitants environ. La norme française est de 1 point pour 500 habitants avec le même système de collecte sélective en apport volontaire.

Cette proximité voulue par le SICTOMU permet de favoriser votre participation dans la réduction des déchets à la source.

### Comment ont été choisis les emplacements des points de tri ?

Le choix a été fait par les élus de chaque commune en collaboration avec les services techniques du SICTOMU ; les critères essentiels étant la facilité d'accès - pour vous, utilisateurs, et pour nos camions de collecte - et surtout la sécurité de chacun (possibilité de stationner et de marcher autour du point de tri sans risquer d'accident).

### Pourquoi avoir choisi un système de collecte avec des colonnes et pas un ramassage en porte à porte ?

La plupart d'entre vous étant déjà familier du tri du verre et des papiers-cartons en apport volontaire, le SICTOMU a décidé de renforcer ce mode de collecte qui nous donne de bons résultats. Ce choix, effectué par de nombreuses collectivités, réalise un bon compromis entre la performance de collecte et le coût, en limitant celui-ci au moment où une réflexion sur l'amélioration du service de collecte est engagée par le SICTOMU.

### Pourquoi chaque foyer n'a reçu qu'un seul sac et non pas trois ?

Le SICTOMU vous a offert un sac pour vous aider à prendre de nouvelles habitudes de tri : celui des emballages de la colonne jaune. La majorité d'entre vous avait déjà ses propres récipients pour le verre et le papier.

Malgré ses poignées de couleur jaune, comme la nouvelle colonne, rien ne s'oppose à ce qu'il accueille le verre et le papier. Et si vous manquez de place, il vous évitera d'avoir plusieurs récipients de tri, en plus de votre poubelle, le but étant que vous fassiez un premier tri à la maison avant de vous rendre au point de tri.



## > Consignes de tri

### Dois-je laver les boîtes de conserves ?

Non, il suffit juste de les vider entièrement. Cela permet d'éviter de gaspiller de l'eau.

### Et les bouchons en plastique ?

Vissez-les sur les bouteilles et flacons en plastique puis déposez l'ensemble dans la colonne jaune, ainsi ils seront recyclés. De plus ils permettent de garder les bouteilles aplaties et évitent les problèmes d'odeurs et de fuites.

### Dois-je mettre le polystyrène dans la colonne jaune ?

Non, aujourd'hui on ne recycle pas le polystyrène (barquettes de viande ou poisson, protection dans les cartons d'emballage de téléviseur, électroménager...).

Il faut donc le jeter dans le conteneur à ordures ménagères ou le porter à la déchetterie pour les volumes importants.

### Que fait-on des piles usagées ?

Depuis le 1er janvier 2002, tous les commerces vendant des piles sont dans l'obligation de reprendre les piles usagées. Vous pourrez trouver des conteneurs à piles dans tous les supermarchés (généralement près de l'entrée ou à l'accueil) mais aussi dans les déchetteries. Ne les jetez surtout pas à la poubelle car les piles sont très polluantes.

### Et les vêtements que je ne mets plus ?

Dans certaines communes, près des supermarchés et dans les déchetteries, des conteneurs spéciaux pour collecter les vêtements sont en place. Après collecte, ils sont triés en 3 catégories : les vêtements en bon état seront utiles pour des personnes dans le besoin, ceux qui sont trop usés serviront de chiffons dans les entreprises et enfin ceux dont on ne peut rien faire seront jetés.

### D'autres questions sur le tri ?

Appelez Sabrina au 04 66 22 98 79.

